



RÉGION ACADÉMIQUE BRETAGNE

Liberté
Égalité
Fraternité

DRAFPIC

Rennes, le 11 Juillet 2023

DRAFPIC

Affaire suivie par :
DAVA/Positionnement
T 02 99 25 11 63
parcours@ac-rennes.fr

Le Délégué Régional Académique à la Formation
Professionnelle Initiale et Continue

6 rue Kléber
35000 Rennes

à
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissements des
Lycées Publics et Privés sous contrat de l'Académie de
Rennes

Objet : Positionnement réglementaire — Sécurisation des parcours de formation des élèves texte

Madame, Monsieur,

Le positionnement réglementaire pour la formation initiale par voie scolaire et la formation continue est géré à la DRAFPIC par le Dispositif Académique de Validation des Acquis (DAVA). Selon les passerelles sollicitées, le DRAIO a précisé la procédure dans un guide académique. Depuis la rentrée 2021, le positionnement réglementaire n'est plus exigé pour les passerelles 2^{de} GT vers 1^{ère} BAC PRO et les passerelles Terminale CAP vers 1^{ère} BAC PRO de la même spécialité (Voir les spécialités annexe 1 du guide DRAIO).

Les apprentis ne sont pas concernés par le positionnement réglementaire.

Afin d'instruire les demandes de positionnement, vous voudrez bien utiliser les fichiers joints intitulés :

- Document 1 - Le dossier du candidat - Proposition de parcours de formation du CAP au BAC PRO au format.docx
- Document 1 Bis - Le dossier du candidat - Proposition de parcours de formation pour les BTS au format.docx
- Document 2 - Le tableau récapitulatif des dossiers par établissement au format.xls

Vous pourrez vous appuyer sur la procédure d'aide à l'élaboration de demande de positionnement réglementaire. Le parcours de formation que vous présenterez dans le dossier de positionnement doit être en cohérence avec les obligations de formation et de Période de Formation en milieu Professionnel (PFMP) identifiées dans le référentiel du diplôme. Une aide à l'élaboration de la demande de positionnement vous est proposée en pièce jointe.

Pour tous les élèves concernés par le positionnement réglementaire, je vous prie de bien vouloir adresser les dossiers **avant le 20 octobre 2023** ou dans le mois suivant l'entrée en formation à l'adresse de messagerie suivante : parcours@ac-rennes.fr

L'ensemble des documents est également téléchargeable en suivant ce lien :

<https://www.toutatice.fr> / Ressources administratives / Sources documentaires / DAVA / Dossier de positionnement réglementaire.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à l'élaboration du parcours pédagogique personnalisé de chaque candidat et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Délégué Régional Académique à la Formation
Professionnelle Initiale et Continue

Adil MAHMOUDI

PL:

- Document 1 - Dossier du candidat/ Proposition de parcours de formation du CAP au BAC PRO
- Document 1Bis - Dossier du candidat/Proposition de parcours de formation pour les BTS
- Document 2 - Tableau récapitulatif des dossiers - demande groupée
- Document DAVA - Aide à l'élaboration de demande de positionnement
- Guide Académique DRAIO - Procédures passerelles en lycée général, technologique et professionnel
- Annexe 1 du Guide Académique DRAIO - Concordances CAP-BAC Pro ou BMA